

LE CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE QUINZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU TRENTE OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. - M. PETIT E. - Mme OMS ML. – M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – Mme MAUREL P. - M. PAINTRAND J-F. - M. MARTIN-LAVAL B. – M. SCIALOM D. - M. CLAMOUSE A. - Mme FAVRE-MERCURET R. - Mme LOPEZ M-F. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. –M. VACQUIE S. - M. LE BLEVEC B. - M. NENCIONI S. – Mme FABRY V. – Mme ESCRIG C. - Mme SALOMON M-L. - M. CARABASSE P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. DELON A. procuration à Mme ESCRIG C.

ABSENTS : Mme AURIAC A - M. ATLAN J. – M. VERNAY P.

Monsieur CLAMOUSE Alain a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le soutien de l'édition 2016 du Festival Festin de Pierres

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le possible financement par le Conseil Départemental des événements culturels.

Entièrement accessible en entrée libre, le Festival Festin de Pierres se déroulant deux jours (les 17 et 18 septembre 2016 pour sa 8ème édition), a présenté en 2015 une vingtaine de représentations de compagnies professionnelles, selon une ligne artistique dédiée à la création contemporaine en arts de rue et aux croisements des arts vivants, avec une dominante en cirque contemporain et musiques du monde.

Grâce à la participation au réseau régional *La Diagonale*, lieu de fabrique régional pour les Arts de la rue, la programmation du Festival est constituée à 50 % de compagnies professionnelles implantées en Languedoc-Roussillon dont plus d'une sur 2 sont basées dans l'Hérault.

La Saison cirque itinérante du *Pôle National Cirque de la Verrière d'Ales* trouve dans le cadre de ce Festival, comme dans le cadre de la Saison culturelle annuelle du Chai du Terral, un espace de diffusion privilégié, ce qui apparaît comme nécessaire au regard du manque de lieux de diffusion en cirque contemporain sur l'agglomération de Montpellier.

Le Festival propose une palette de propositions artistiques avec principalement la représentation des esthétiques :

- Marionnettes,
- Cirque contemporain,
- Théâtre,
- Danse,
- Musique

L'implication du tissu associatif local est à chaque édition recherchée, avec la mise à disposition d'espaces de représentation pour valoriser le travail d'associations védasiennes.

Saint Jean de Vedas, territoire situé en périphérie de Montpellier, est une ville de passage où la population circule mais s'arrête peu. Le Festival permet une circulation des publics de l'Agglomération de Montpellier et des territoires périurbains plus éloignés de l'offre culturelle Montpelliéraine vers Saint Jean de Vedas. Investissant le Centre Ville, la population venue de l'ensemble de l'Hérault, découvre ainsi à travers les sites de jeu, le patrimoine architectural de la ville et son centre ancien.

Le Festival se veut d'être aussi un écho sous forme de temps fort à la Saison Culturelle « Arts Mixtes et Cultures Croisées » du Chai du Terral, permettant aux compagnies de sortir des murs pour aller à la rencontre des habitants de la ville.

Dans le souci de participer à la diffusion et à la circulation des œuvres et des équipes artistiques sur le territoire régional, la forte coopération avec des partenaires institutionnels (Pôle cirque, Réseau en scène, La Diagonale...) est mise en place à chaque édition.

Le budget prévisionnel attribué à l'opération est de 90 000 € et le budget de l'événement est de 150 000 € (valorisations, salaires et apports en industrie inclus).

La commune souhaite solliciter l'aide financière du Conseil Départemental à hauteur de 25 000 €.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le dossier de demande de subvention correspondant ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces liées à la bonne fin du présent dossier.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas,
Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole

